

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 MARS 2011**

**Délibération**  
**n° 2011.03. 27.B**

**Filière Mécatronique  
- Organisation du  
Forum sur la  
Mobilité Moins  
carbonée : demande  
de subvention**

**LE DIX SEPT MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 mars 2011**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Certifié exécutoire  
reçu en Préfecture  
le :  
publié ou notifié  
le :**

**P/Le Président  
Le Vice-Président**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /  
FILIÈRES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**FILIERE MECATRONIQUE - ORGANISATION DU FORUM SUR LA MOBILITE MOINS  
CARBONNEE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de structurer et de développer la filière Mécatronique sur son bassin, le GrandAngoulême et ses partenaires vont déployer un plan d'actions opérationnel qui s'échelonnara sur 3 ans et comportera 5 axes principaux. L'axe intitulé « Intensifier la démarche de marketing territorial et de communication » prévoit l'organisation d'un forum sur la thématique de la mobilité moins carbonée. L'objectif de cet événement est de compléter et de densifier le calendrier des manifestations locales déjà existantes comme le salon Intermécatronic organisé en octobre toutes les années paires en alternance avec le Forum de la Mécatronique organisé en février.

Le choix de la thématique reflète une réelle spécificité du territoire avec les activités développées par les majors locaux de la filière, enrichie par des initiatives locales innovantes.

De plus, cet événement s'inscrit en complémentarité des actions déjà entreprises par le GrandAngoulême pour le développement de l'usage des véhicules électriques.

En conséquence, il est proposé d'accueillir les 23 et 24 septembre prochains, Les Cités de la Mobilité Durable (CIMOD), organisées par la société ECO EXPO.

Afin de conférer une ampleur nationale à cette initiative, celle-ci sera placée sous le double parrainage des Ministères de l'Ecologie et de l'Industrie, en y associant les autres villes pilotes signataires de la charte (Bordeaux, Grenoble, Rennes, Nice, Aix-en-Provence, Orléans, Paris, Rouen, Strasbourg, le Havre et le Grand Nancy) et se déroulera pendant la semaine de la Mobilité.

Concernant le lieu, il pourrait se tenir dans les salles de réunion de la CIBDI pour la partie conférence et l'esplanade des Chais Magelis pour l'accueil du chapiteau accueillant les prototypes et les démonstrations. La liaison entre les deux sites étant fonctionnelle par la passerelle Magelis.

Il a été obtenu auprès de l'organisateur de la Cité de la Mobilité Durable, que le Président du GrandAngoulême puisse intervenir en plénière lors de la 1<sup>ère</sup> étape des CIMOD qui se déroulera à Rouen le 25 mars prochain afin notamment d'annoncer qu'Angoulême recevra les CIMOD en septembre prochain.

Le budget global du CIMOD, dont le maître d'ouvrage est la société ECO EXPO, se porte à 100 000 €.

La contribution du GrandAngoulême s'élève à 25 000 €.

Le GrandAngoulême sera amené à solliciter des partenaires dans le but de renforcer le plan de financement de l'opération.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour le cofinancement du forum « Cités de la mobilité durable », notamment auprès du FEDER, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Charente.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**FAIT ET DELIBERE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE LEDIT JOUR DIX SEPT MARS  
DEUX MILLE ONZE.**